

**Commission de Suivi de Site (CSS)**

**Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM)  
Site de LONS-LE-SAUNIER/PANNESSIERES**

Compte-rendu

La Commission de Suivi de Site du Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères s'est tenue à la préfecture du Jura, le jeudi 16 novembre 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale du Jura.

Étaient présents :

- M. Xavier BERTUIT, chef UiD 39-71 (**titulaire d'un mandat de la DDT**) ;
- M. Christophe FLORES, inspecteur ICPE au pôle D « déchets-sites et sols pollués » de l'UiD 39-71 ;
- Mme Laura NOBLOT, cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles (**titulaire d'un mandat de l'ARS**) ;
- M. Guy SAILLARD, président du SYDOM ;
- M. Paul-Henri DELAMOUR, directeur général des services du SYDOM ;
- M. Serge BERREZ, vice-président du SYDOM ;
- M. Philippe VINCENT, vice-président du SYDOM ;
- M. Josselin BOUVIER, représentant la société SUEZ, prestataire du SYDOM ;
- M. Victor HENRY, chargé des missions techniques au SYDOM ;
- M. Olivier GUILLOT, représentant des délégués du personnel ;
- M. Christophe GERMAIN, responsable du CSJ ;
- M. Anaël GENDRE, directeur des unités industrielles de JURALIA ;
- M. Sébastien LEGGHE, représentant de la société JURALIA ;
- M. Maurice GALLET, maire de Chille ;
- M. Christian MAUGAIN, maire de Perrigny ;
- M. Maurice MONNET, maire de Pannessières ;
- M. Jean-Yves CHALUMEAUX, représentant jura nature environnement ;
- M. Christian LAGALICE, représentant la fédération départementale des chasseurs du Jura ;
- M. Jean-Claude COMPAGNON (**titulaire d'un mandat de M. PAGET**) ;
- M. Franck MOURIER, imprimeur à Lons-le-Saunier.

Participaient également à la réunion :

- Mme Pauline GUILLEMIN, cheffe du BRGAE ;
- Mme Florence GRESSET, adjointe à la cheffe du BRGAE ;
- M. Vivien GERARD, agent en charge du débat public ;
- Mme Charlotte SARRAZIN, agent en charge du débat public.

Suite au renouvellement de l'arrêté préfectoral de composition de la commission, le bureau de la commission doit faire l'objet d'un renouvellement.

Mme GUILLEMIN demande à chaque membre des collèges, la validation de leur représentant respectif. Il n'y a pas de changement avec celui de 2018.

Le bureau acté en 2023 se compose des membres suivants :

- président : le préfet ou son représentant ;
- collègue « administration de l'Etat » : le chef de l'UiD DREAL, ou son représentant ;
- collègue « élus des collectivités territoriales » : le maire de la commune de Lons-le-Saunier ou son représentant ;
- collègue « exploitant de l'installation classée » : le président du SYDOM du Jura ou son représentant ;
- collègue « salariés de l'installation classée » : M. Olivier GUILLOT ;
- collègue « riverains, associations de protection de l'environnement » : M. Jean-Claude COMPAGNON, riverain de l'installation.

### **Présentation du CDTOM par M. HENRY :**

- Le site et les acteurs :

Le CDTOM du Jura est composé en 2 entités, une partie centre de tri et une autre partie de l'usine de valorisation énergétique.

Le centre de tri est exploité par le groupement SUEZ, et par le groupe DEMAIN. C'est un marché qui a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 5 ans et 2 ans en option.

L'usine de valorisation énergétique est l'entité JURALIA filiale de VEOLIA. Depuis le 15 septembre 2014 le CDTOM est en marché avec JURALIA, et ce pour une durée de 10 ans et 2 ans en option.

Ces deux installations sont classées ISO 9001 qualité, ISO 14 001 environnement, ISO 45 001 santé sécurité, ISO 50 001 management de l'énergie.

- La zone de chalandise pour l'usine de valorisation énergétique :

Sur l'installation, seuls les déchets des jurassiens sont reçus dans les différents SICTOM de Terre d'Emeraude Communauté. Pour éviter des flux de camions sur les routes, le SYDOM a mis en place des centres de transferts qui sont répartis sur l'ensemble du département afin de simplifier les apports sur l'installation.

- La zone de chalandise pour le centre de tri :

Il y a les déchets valorisables reçus, à l'issue de la collecte des bacs jaunes et bleus du département du Jura, et également des départements limitrophes, tels que :

- SIVOM du Louhannais ;
- Haut Bugey Agglomération ;
- Grand bassin de Bourg-en-Bresse communauté d'agglomération ;
- Rives de l'Ain - Pays du Cerdon ;
- Communauté de communes Bresse & Saône ;
- Suez + client.

L'exploitation des unités de valorisation énergétique en 2022 a été rythmée par des travaux importants liés à l'explosion survenue en 2021. C'est pourquoi, ils n'ont pas pu incinérer des déchets en grande quantité sur le site.

- Gisement :

Le gisement départemental du site est à 47 044 t de déchets.

Une fois l'incinération des déchets effectuée, il reste des déchets valorisables à traiter.

On constate au fil des années, une baisse du tonnage incinéré, et ainsi une augmentation significative du détournement.

Il constate cette baisse puisque jusqu'en juin, le site a eu un fonctionnement saccadé avec un arrêt et une reprise du four pour diagnostiquer/réparer ce dernier (suite à l'explosion de novembre 2021). En effet, à partir de fin juin, l'installation a été arrêtée pour faire les travaux de réparation du four. Ainsi le taux de disponibilité était de 41,28 % sur les 8 500 heures annuelles d'exploitation. L'installation a donc fonctionné moins de 4 000 heures.

- Arrêts/Incidents significatifs :

Pour rappel, le 1 novembre 2021 une ogive d'obus a explosé dans le four, ce qui a engendré un départ d'incendie et nécessité l'arrêt de l'installation.

Mme la secrétaire générale demande comment peut-on retrouver un obus sur une chaîne de traitement.

M. HENRY répond qu'un usager l'a mis dans sa poubelle, celle-ci a ensuite été collectée par les agents de collecte et l'obus est arrivé sur la chaîne de tri.

Mme la secrétaire générale questionne sur le fait qu'il n'y ait pas de détecteur présent à l'entrée de l'installation.

M. HENRY indique que ce système n'est pas présent sur le site.

M. HENRY rappelle le bilan de l'activité 2022 :

- le coût global : 10 millions d'euros dont 5 millions de travaux ;
- 50 fournisseurs et sous-traitants : 650 tâches au planning ;
- 0 accident durant les 13 mois de marche dégradée.

Il y a eu l'arrêt de l'installation du 21 juin 2022 et une remise en route le 1er décembre 2022.

Plusieurs changements ont été effectués à la suite de l'explosion :

- changement même de toute la structure du four (présence de fissure à cause de la surpression) ;
- changement total de l'extracteur machefer ;
- changement du réfractaire du four ;
- contrôles divers sur l'ensemble de l'installation ;
- vidage complet de la fosse pour contrôle.

Au niveau des flux retrouvés en sortie d'usine de valorisation énergétique :

- mâchefers : 2722t (maturation au CSJ (39)) ;
- ferrailles : 521,54t (PréFer Nord (59)) ;
- PSR : 146t (Resolest (54)) ;
- REFIOM : 376t (Stockage VEOLIA DRAMBON (21)).

- La valorisation énergétique :

Il y a une performance énergétique inférieure à 65 %. Ainsi exceptionnellement pour 2022, la performance ne peut être qualifiée de « valorisation énergétique », puisqu'il faut atteindre 65 %.

- Rejets gazeux :

Un dépassement des VLE (concentration à ne pas dépasser à court terme) est observé concernant le paramètre Hcl, cela coïncide avec la période de démarrage du four après les travaux.

Concernant les résultats d'analyses des cartouches périodiques de dioxines et furanes, aucun dépassement n'est constaté.

L'auto-surveillance :

- le nombre d'heures de dépassement des moyennes semi-horaires est inférieur au seuil de 60 heures prescrites par l'arrêté préfectoral d'exploitation ;
- il n'y a eu aucun dépassement de plus de 4 heures consécutives.

- Surveillance environnementale :

Le plan de surveillance environnemental a été revu en 2021 et consiste à suivre l'impact de l'incinérateur sur une zone d'étude composée de 6 stations (4 stations d'impact potentiel et 2 stations témoins de l'environnement local). Le suivi est réalisé au moyen de collecteurs de précipitations.

Des mesures ont été réalisées du 16 mai 2022 au 15 juin 2022 :

- pour le PCDD/F : pas de constat d'impact environnemental significatif (jauge et lichens) ;
- pour le PCBD/L : concentration mesurée caractéristique d'une situation de fond locale (seule station 6, Z.I élevée, mais non imputable) ;
- pour les métaux lourds : concentration mesurée caractéristique d'une situation de fond locale (seule station 6, Z.I élevée, mais non imputable à l'unité de valorisation énergétique).

- Eaux pluviales :

Des mesures sont réalisées trimestriellement du point de rejet en eaux pluviales, des dépassements systématiques en matière en suspension pour le DCO et ponctuels sur le COT.

Un arrêté de mise en demeure a été fait sur ce point, des travaux sont en cours, pour améliorer les résultats sur ces mesures.

- Bilan des tonnages :

Sur le centre de tri, plus de 21 000 t de déchets sont recyclées sur différents flux.

- Évènements significatifs :

Les différents travaux et projets menés par le centre de tri :

- le pont bascule a été changé en mars 2022 :
  - le démantèlement de l'ancien pont bascule ;

- l'agrandissement de la fosse et pose d'une semelle ;
  - la pose du nouveau pont bascule et des nouvelles bornes ;
  - l'installation du nouveau logiciel de pesée ;
- des travaux d'aménagement et de sécurisation de la circulation piétons ;
  - la création d'un mur d'isolement de la dalle CS + sécurisation accès RIA (robinet d'incendie armé) ;
  - des travaux de renforcement du dispositif RIA.

Des incidents ont été signalés à la DREAL et ont fait l'objet de rapports d'incidents :

- 02/03/2022 : un départ de feu de la presse aluminium (gestion en interne) ;
- 01/07/2022 : un départ de feu dans la trémie d'alimentation (gestion en interne) ;
- 29/11/2022 : un départ de feu et une explosion sur la presse à balle (première intervention en interne + intervention des secours extérieurs pour la sécurisation) ;
- 26/08/2022 : une détection de radioactivité, isolement pour décroissance en interne (rapport DREAL).

- Les actualités de 2023 :

- l'amélioration de la gestion des effluents sur le site (collecte et traitement sur site) ;
- l'amélioration de la défense incendie de 2<sup>e</sup> phase ;
- en 2023 un arrêté préfectoral complémentaire a été réalisé pour l'augmentation de 27500t jusqu'en 2025 ;
- la fin des travaux d'installation du nouveau groupe turbo alternateur, la phase de production est toujours en cours, et la phase de production est effective.

Mme la secrétaire générale donne la parole aux membres de la commission.

M. MONNET demande quelle est l'origine de l'eau présente sur le site et la quantité.

M. HENRY donne comme exemple les refroidissements des fumées. Les eaux injectées dans le four, sont des eaux pluviales qui sont réceptionnées dans le bassin et sont réinjectées dans le four. Concernant la quantité, cela représente 3 000 m<sup>3</sup> d'eau.

M. LAGALICE s'interroge sur l'origine de la radioactivité.

M. HENRY explique que celle-ci serait liée à des déchets de traitements médicaux.

M. SAILLARD apporte quelques précisions sur la détection de la radioactivité. Il peut s'agir d'un stock d'aiguilles de montres.

M. BERTUIT précise que sur ce type d'installation cela n'est pas inhabituel. La DREAL a imposé sur ce site la présence d'un portique de sécurité, permettant de connaître la radioactivité émise par les camions ramenant les déchets.

**Présentation de l'exploitation par M. FLORES.**

**Bilan de l'inspection pour l'année 2022 :**

- Il y a eu 2 inspections sur site en 2022 :

- la première effectuée suite à l'explosion d'un engin dans le four en 2021 et à la gestion programmée de son arrêt technique ;
- la seconde consacrée à la gestion des suites des inspections précédentes.

Les services de l'inspection n'ont relevé aucune plainte.

- Les incidents déclarés par l'exploitant :
  - 2 « petites » explosions du four en janvier 2022 ;
  - 1 départ de feu au niveau de la presse à balles.

La DREAL a réalisé un suivi de l'arrêt technique du four et de la gestion des déchets pendant la période d'arrêt de l'équipement.

#### **Inspection de juillet 2022 :**

L'inspection de juillet 2022 était liée à l'explosion d'un engin pyrotechnique dans le four en 2021.

#### **Les thèmes abordés étaient :**

- gestion des incidents techniques du four, dont ceux récurrents et liés à l'explosion de 2021 ;
- gestion de l'arrêt des installations pour réparation du four et des éléments périphériques ;
- gestion des déchets en phase d'arrêt du four ;
- rétention des pollutions accidentelles.

#### **L'inspection a donné lieu à :**

- une non-conformité, qui elle portait sur le thème de la rétention des pollutions ;
- quatre demandes de compléments formulées afin d'apporter de la clarté sur l'organisation lors de l'arrêt technique des installations pendant les phases :
  - de contrôles d'admission des déchets ;
  - de leur déchargement ;
  - de leur entreposage ;
  - de leur éventuelle mise en balle et de l'entreposage des balles.

#### **Inspection de novembre 2022 :**

#### **Les thèmes abordés :**

- la conformité administrative, gestion des équipements sous pression, entreposage des déchets, conformité des stockages et rétentions associées ;
- les suites des inspections précédentes (suivi du contrôle des rejets environnementaux, contrôles périodiques des installations) ;
- le contrôle du respect des dispositions de l'arrêté de mise en demeure en 2021 (par arrêté préfectoral du 19/01/21, l'exploitant a été mis en demeure concernant le respect des valeurs limites pour les rejets d'eaux pluviales susceptibles d'être pollués ainsi que la suppression de toute communication entre le bassin des eaux polluées et le milieu naturel).

#### **L'inspection a mis en évidence :**

- le non-respect des dispositions de la mise en demeure de 2021, afin de mettre en conformité les rejets aqueux du site, notamment dû au retard pris par la réalisation d'une

seconde étude technique (ce constat a donné lieu à la signature d'une astreinte journalière en 2023) ;

- la non-réponse du SYDOM aux constats formulés lors d'inspections précédentes suite à un problème de transmission de rapport de l'inspection vers le SYDOM ;
- la non-conformité sur le défaut de justification du bon état des séparateurs à hydrocarbures.

L'inspection a donné lieu à la rédaction de :

Des demandes de compléments ont été demandées :

- sur la gestion des équipements sous pression ;
- sur le classement des installations de tri/traitement des ordures ménagères (tri mécano-biologiques) ;
- sur les justificatifs du bon état de décanteur/séparateur d'hydrocarbures.

Mme la secrétaire générale donne la parole aux membres de la commission.

M. CHALUMEAUX demande ce qui se passera lorsqu'il sera envisagé d'incinérer les boues de la station d'épuration, et si l'incinérateur de Lons-le-Saunier a la capacité pour accueillir les boues.

M. BERTUIT apporte des précisions sur les capacités annuelles. L'incinérateur a été dimensionné pour les ordures ménagères du secteur du Jura. Il n'a pas été dimensionné pour incinérer les boues de la station d'épuration. L'autorisation a été donnée pour une certaine typologie de déchets. Si l'exploitant veut incinérer les boues, il faudra un nouveau dossier de demande d'autorisation. L'exploitant devra effectuer des modifications de son processus afin d'augmenter ses capacités. C'est une question qui a été posée pour EQIOM qui envoie des boues de stations d'épuration à l'incinérateur de Dole. Néanmoins, cela ne paraît pas être la solution adéquate.

M. CHALUMEAUX précise que l'incinérateur de Dole est géré par une société privée.

M. BERTUIT répond que l'incinérateur n'est pas géré par une société privée, mais la cimenterie.

M. CHALUMEAUX souligne le flux important de matières incinérées. Les incinérateurs fonctionnent à pleine puissance, ce qui pose un véritable problème d'ordre général.

M. BERTUIT confirme que les incinérateurs sont saturés, mais il faut distinguer les typologies des déchets. Il est demandé aux exploitants de Bourgogne-Franche-Comté mais également à ceux de toute la France, de diminuer le stockage.

Mme la secrétaire générale indique que le sujet est maîtrisé et suivi par la DREAL.

M. SAILLARD apporte des précisions. Dès la création du four, il a été privilégié d'avoir un seul four de petite capacité de 41 000t, au regard de la population départementale. Les ordures ménagères diminuent actuellement, mais l'année 2023 devrait se terminer vers les 46 000t. Il y a donc 5 000t d'excédant. Le département du Jura est le premier département à faire le tri en France. Ils ne sont pas dans l'optique de brûler des boues d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la secrétaire générale remercie les membres et lève la séance.

Lons-le-Saunier le, **01 FEV. 2024**

La Présidente



